

Inondations

Que faire après que l'eau s'est retirée?



Mesures à prendre

- Consultez un maître-électricien avant de remettre le courant. Communiquez avec Hydro-Québec au 1 888 385-7252.
- Consultez un spécialiste en chauffage avant de remettre en marche les appareils de chauffage surtout si le réservoir de mazout est entré en contact avec l'eau.
- Faites appel à un technicien qualifié en gaz afin qu'il puisse réalimenter le gaz naturel. Communiquez avec Gazifère au 819 771-8321.
- Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez un médecin sans tarder.
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.
- Contactez le Barreau du Québec si vous avez besoin de conseils juridiques relatifs aux inondations. Une trousse d'information juridique est offerte en ligne au www.barreau.qc.ca. Vous pouvez contacter la ligne Info-Barreau au 1 844 954-3411 pour obtenir les coordonnées d'un avocat bénévole donnant de l'information juridique par téléphone.
- Informez-vous sur le programme d'aide aux sinistrés du gouvernement du Québec : 1 866 643-2433 ou <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres/inondations-printanieres-2017.html>.
- Faites appel au Service de sécurité incendie de Gatineau dès que les services seront rétablis (électricité, chauffage et gaz) afin qu'une inspection soit faite dans le but d'assurer votre sécurité. Communiquez avec le 311 pour obtenir un rendez-vous.

Premiers grands travaux de nettoyage

- N'habitez pas dans une maison dans laquelle il y a eu de l'eau stagnante.
- Aérez les pièces en ouvrant portes et fenêtres. Vous faciliterez ainsi le séchage tout en éliminant les odeurs.
- Portez des gants de caoutchouc.
- Sortez tout ce qui peut être imbibé d'eau. Nettoyez et désinfectez chaque pièce inondée après avoir enlevé, à la pelle si nécessaire, les déchets et la boue.
- Jetez tous les matériaux absorbants comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis et le bois pressé.
- Nettoyez à l'eau de Javel (ne jamais mélanger d'eau de Javel à de l'ammoniaque) et essuyez toutes les surfaces et les structures en vous assurant de créer un bon courant d'air pour évacuer les vapeurs.
- Asséchez les tapis et les moquettes dans les deux jours. Il faut jeter sans tarder les tapis et les moquettes qui ont été souillées par des eaux usées.
- Disposez des matelas, sommiers, oreillers, articles en tissu et meubles rembourrés qui ont été trempés. Ces articles ne peuvent pas être nettoyés à fond ni séchés rapidement. Le nettoyage à sec ne nettoiera que la surface et l'intérieur restera contaminé.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.

GATINEAU.CA



Ville de Gatineau



@ville_gatineau

RENSEIGNEMENTS 311
URGENCE 911

Que faire avec les sacs de sable et les débris

- Conservez les résidus de construction et de démolition ainsi que les sacs de sable sur votre terrain. Consultez le site Web de la Ville ou composez le 311 pour les détails pour la disposition de ces matières. Des collectes spéciales seront prévues.
- Allez porter les matières recyclables acceptées à l'écocentre. Pour plus de renseignements sur l'écocentre, consultez le site Web municipal au gatineau.ca.

Utilisation d'une génératrice : prévenir les risques d'intoxication

- L'utilisation d'une génératrice doit se faire dans un endroit aéré. Il ne faut jamais faire fonctionner un appareil à combustion dans un endroit clos ou mal ventilé en raison des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.
- Pour des conseils pratiques pour réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, consultez le site Web municipal au gatineau.ca.

Propriétaires de puits artésiens et de surface

Une inondation génère des risques importants pour la qualité de l'eau souterraine. En effet, celle-ci peut être contaminée à la fois par l'eau de la rivière et par des installations septiques situées à proximité.

- **Pendant l'inondation** : l'eau de tout puits situé dans un secteur inondé doit être considérée comme non potable. Les personnes touchées devraient s'approvisionner en eau potable à partir d'une source secondaire (par exemple, de l'eau provenant d'un réseau de distribution ou de l'eau embouteillée) ou faire bouillir durant une minute toute eau destinée à l'ingestion ou à la préparation d'aliments non cuits.
- **Après l'inondation** : après le retrait définitif des eaux d'inondation, le propriétaire devrait d'abord vérifier l'intégrité des équipements de son puits et plus particulièrement le circuit électrique. Il devrait ensuite attendre un minimum de dix jours avant de désinfecter le puits selon la procédure décrite dans le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et s'assurer que les résultats des deux séries d'analyses recommandées par la suite sont conformes avant de recommencer à consommer l'eau.
- À la suite de la désinfection, aucune bactérie fécale ou coliforme total ne doit être détecté lors de l'analyse de l'eau du puits.
- Si ces bactéries sont présentes, vous devez continuer à faire bouillir l'eau du puits. L'inspection de votre puits et toutes les étapes de désinfection devront être répétées.
- Déterminer la source de contamination.
- Une fois que la procédure de désinfection est terminée, vous devez faire analyser l'eau du puits.
- La Ville de Gatineau mettra un service d'analyse de l'eau potable gratuit à la disposition des citoyens dans les zones touchées. Les citoyens concernés peuvent se présenter au laboratoire situé au 858A, rue Notre-Dame, du lundi au vendredi, de 8 h à 15 h, pour se procurer les instructions d'échantillonnage et le contenant approprié.
- La période de réception des échantillons pour le service gratuit est reportée jusqu'à ce que le niveau de l'eau de la rivière revienne à la normale. Elle vous sera communiquée sous peu.

Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

Réservoirs d'eau chaude

- Dès que l'eau s'infiltre dans votre maison et touche votre réservoir d'eau chaude, il est recommandé de couper votre alimentation en eau.
- N'oubliez pas de vérifier l'isolant de votre chauffe-eau et de votre congélateur s'ils ont été en contact avec l'eau. Ces appareils peuvent contenir de la laine isolante qui au contact de l'eau pourrait être une source de moisissure et réduire leur vie utile.

Utilisation de pompes ou d'autres équipements risquant d'entrer en contact avec de l'eau

- Lors de l'utilisation de pompes ou d'autres équipements risquant d'entrer en contact avec l'eau, il est recommandé d'utiliser un disjoncteur différentiel communément appelé disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT). Ce mécanisme protège les circuits électriques des hausses de courant susceptibles de causer la mort ou des blessures graves.

Source : Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail